



Parc national
de La Réunion

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 Octobre 2020

Délibération n° CA/2020-002

Élection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

Réuni sous la présidence de Madame Véronique BEUVE, Sous-Préfète,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants et R.331-29,

Vu les articles 26 et 27 du décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement public Parc national de La Réunion, approuvé par les délibérations en date du 5 mars 2007 et du 27 mars 2009

Après annonce du quorum et du nombre de votants (73), déroulement du scrutin et dépouillement par deux assesseurs : Monsieur Patrick BEAUDRON et Monsieur Jean-Cyrille NOTTER :

- **déclare élu le Président du Conseil d'administration : Monsieur Eric FERRERE**

par 64 voix pour, 3 bulletins nuls et 6 bulletins blancs,

Le directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion est chargé de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.331-35 du code de l'environnement.

A la Plaine des Palmistes,

le 30 Octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-préfète

Véronique BEUVE

Le Directeur A

Jean-Philippe DELORME

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

12 NOV. 2020

Diffusion et publication :
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion
Affichage siège (2 mois)

Conseil d'administration – 30 octobre 2020 – délibération n° CA-2020-002

Parc national de La Réunion

ARRIVÉE



Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	12 NOV 2020
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	
Date de transmission au MTES	
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	16 NOV 2020
Date d'affichage	16 NOV 2020
Date de retrait	

